

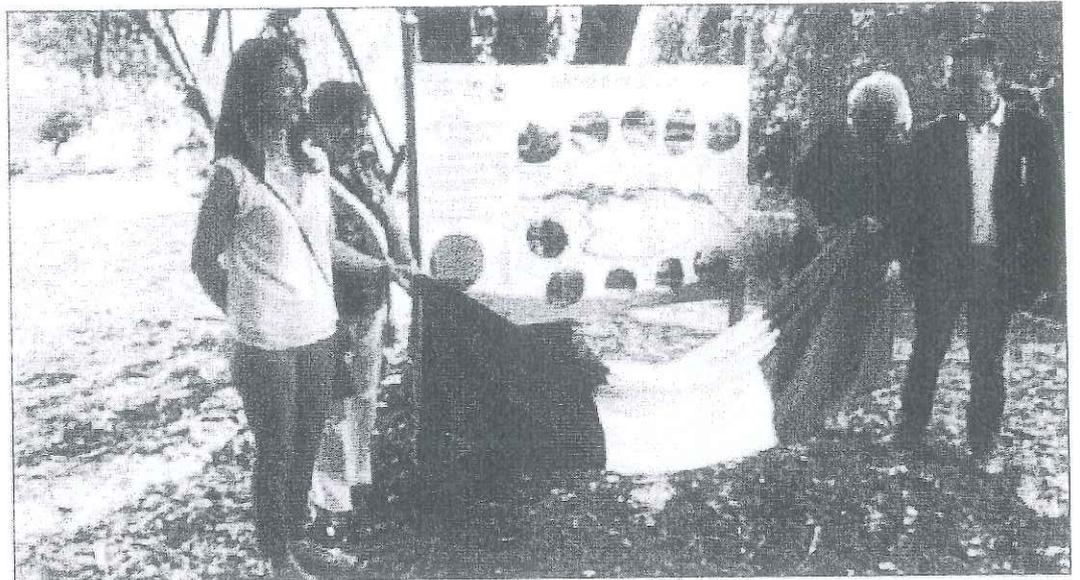
VAR MATIN 02/10/2019

AURIOL

Le Parc de la Confluence pour protéger les eaux de l'Huveaune

L'Huveaune, le fleuve qui traverse Auriol, n'a pas toujours été calme. La preuve en est, le nom que lui avaient donné nos ancêtres il y a deux mille ans, « Ubelka », signifiant « dévastatrice » dans le langage celto-ligure, et les dégâts survenus en novembre 1935 et plus récemment les inondations de 1978.

Danielle Garcia, maire, souligne que « ce fleuve côtier est un bien précieux. Ce fil bleu qui se déroule jusqu'à la mer doit être protégé car c'est un espace de vie, de biodiversité pour une faune et une flore terrestre et aquatique. Le comportement de certains habitants qui considèrent nos cours d'eau comme des poubelles ou des déchetteries sauvages, n'est plus acceptable. » Ainsi est née la volonté de redonner à l'Huveaune une place de choix dans le cadre de vie des Auriolais. Le Parc de la Confluence est le fruit d'un partenariat entre le syndicat de l'Huveaune et la mairie d'Auriol. Les aménagements réalisés répondent à trois axes : l'embellisse-



Annick Mièvre, Danielle Garcia, Sylvia Barthélémy et Didier Réault viennent de découvrir le panneau informatif du Parc de la Confluence de l'Huveaune et de la Vède.

(Photo J.-J. S.)

ment du cadre de vie, l'amélioration du fonctionnement écologique de la rivière et la création d'une zone humide et la diminution du risque inondation. Le Parc de la Confluence a été lauréat d'un appel à projets lancé par « l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse », dirigée depuis peu par Annick Mièvre, et à ce titre, a pu bénéficier d'une aide ex-

ceptionnelle de 80 % sur le volet « Compétence Gemapi ».

Le coût global des travaux s'élevant à 807 000 euros, la commune a participé à hauteur de 236 647 euros avec l'espoir du règlement d'une subvention de 50 % de ce montant de la part du conseil départemental 13.

Didier Réault, vice-président du CD 13, chargé de l'environnement, ravi aussi de cet aménagement, a souhaité que de tels projets soient initiés tout au long de l'Huveaune, mais aussi que cette réalisation serve d'exemple pour d'autres communes, d'autres cours d'eau côtiers et d'autres territoires, pour éviter que la mer ne reçoive des eaux polluées lors de périodes de fortes pluies.

J.-J. S.